

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN, TENUE LE MARDI 19 DÉCEMBRE 2017 À COMPTER DE 18h30, AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL.

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le maire Yvon Laramée, mesdames les conseillères, Heidi Fortin, Nathalie Lemaire et Noémie Perreault ainsi que messieurs les conseillers, Carol Boivin, Patrick McDonald et Maurice Séguin

Est également présente : Madame Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE :

1.1 Constat du quorum et de l’avis de convocation :

M. le Maire ouvre la séance à 18h30.

Les membres du conseil ont tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du Code municipal pour traiter des sujets suivants à savoir :

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2017-12-433

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

ET RÉSOLU QUE l’ordre du jour soit et est adopté tel que préparé à savoir:

- 1. Ouverture de la séance;**
- 2. Adoption de l’ordre du jour;**
- 3. Programme triennal d’immobilisations;**
- 4. Période de questions;**
- 5. Levée de la séance.**

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

3. PROGRAMME TRIENNAL D’IMMOBILISATIONS

RÉSOLUTION 2017-12-434

ATTENDU QU’en vertu de l’article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil d’une municipalité doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

**Il est proposé par le conseiller, Patrick McDonald
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

QUE la municipalité adopte le programme des immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020, tel que présenté et faisant partie intégrante de la présente résolution.

	2018		2019		2020
PROJETS DE VOIRIE					
Normandie et du Côteau : pavage couche d'usure	54 000				
Diligences Ouest (entre 4 Goyette et MBP) : pavage couche d'usure	92 000				
chemin du Théâtre : remplacement des ponceaux P2 et P3, aménagement des fossés et ouvrages nécessaires à la réduction des débits. Décohésion du pavage existant de 0+500 à 0+930. Réalisation des travaux d'infrastructure et pavage d'une couche de base de 0+500 à 1+050.	175 000				
chemin du Théâtre : pavage d'une couche d'usure de 0+500 à 1+050			36 000		
Mont-Bon-Plaisir : décohésion et amendement du chemin de 0+000 à 2+050 (Diligence à des Castors). Remplacement de tous les ponceaux sauf P1 et P6 achetés en 2017 et changés en 2018.			112 000		
chemin du lac d'Argent (de Petite-Rivière à Diligences) reconstruction					220 000
pour budget immo. 2018 : 250 000 \$ (1) 71 000 \$ (2) SOUS-TOTAL :	321 000	(1+2)	148 000	(1)	220 000
AUTRES PROJETS					
Réparation du barrage X0002741 du lac d'Argent	25 000	(2)			
Camion avec équipement - déneigement, entretien des parcs et voirie	100 000	(5)			
Camion utilitaire pour service incendie	20 000	(2)			
Agrandissement de l'hotel de ville au 160 chemin George-Bonnallie	160 000	(2)			
Compteurs d'eau dans 20 résidences et tous les commerces et institutions (42)	50 000	(1+7)			
Travaux d'aqueduc avec la TECQ	770 000	(4)			
Jeux d'eau	80 000	(3)			
Terrain de soccer			150 000	(3)	
	1 526 000		298 000		220 000
<small>(1) Taxation foncière (2) Surplus accumulé (3) FFPTJ (4) TECQ (5) emprunt (6) subvention PIIRL à 75% (7) excédent affecté - aqueduc</small>					

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

4 personne sont présentes.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés,

RÉSOLUTION 2017-12-435

Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire

QUE la présente séance soit et est levée à 18h45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Yvon Laramée
Maire

Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».